



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Côte d'Opale

AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES

DE LA CPAM CÔTE D'OPALE



EN SAVOIR PLUS



INFORMATIONS



EXEMPLES



CONTACT

CE QUE VOTRE CAISSE D'ASSURANCE MALADIE FAIT POUR VOUS

Votre Caisse d'Assurance Maladie peut vous accorder une aide financière pour compenser partiellement les charges liées à la maladie, l'invalidité, l'accident du travail et la maternité. Ces aides sont accordées sur le budget d'Action Sanitaire et Sociale. C'est une attribution ponctuelle, sous conditions de ressources et selon les disponibilités budgétaires.

PLAFOND DE RESSOURCES *

1 personne	1 398 €	3 personnes	2 519 €
2 personnes	2 097 €	4 personnes	2 953 €
+ 419 € par personne supplémentaire à charge			

* au 01 avril 2024

Votre situation est étudiée sur une période de 3 mois précédant le fait générateur de ma demande et, dans certains cas, une évaluation pourra être réalisée par le Service Social de la CARSAT.

Votre dossier sera soumis à une Commission qui se réunit tous les 15 jours.

EXEMPLES D'AIDES

- Aides pour des dépenses de santé restant à charge de l'assuré :
Soins dentaire non pris en charge dans le 100% Santé, petit appareillage (semelles orthopédiques, prothèses mammaires et capillaires...), soins optique non pris en charge dans le 100% santé pour une raison médicale et non esthétique, produits non remboursables prescrits médicalement, transports médicaux non remboursables, bilan et/ou séances de soins spécialisées...
- Pour des frais liés à une hospitalisation :
Forfait journalier, tickets modérateurs hospitaliers pour les personnes qui ne bénéficient pas de mutuelle au moment de l'hospitalisation, dépassements d'honoraires liés à une hospitalisation (chirurgien, anesthésiste...)
- Pour des frais funéraires dans le cas d'un décès d'un enfant ou d'un assuré laissant à charge un ou plusieurs enfants en l'absence du versement du capital décès
- Pour des difficultés budgétaires liées à une perte de revenus occasionnée par un arrêt de travail prolongé qui déséquilibre le budget de la famille
- Pour une aide à la mutuelle pour des assurés sans mutuelle ou qui ont des difficultés à payer leur mutuelle

POUR OBTENIR DE L'AIDE À LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER

Demandez un rendez-vous auprès d'un conseiller relation client (horaires et jours sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr))

Contactez le **3646** Service gratuit
+ prix appel